* + Public
* Comptables, responsables financiers, attachés de gestion, économes, chefs d’établissement, adjoints chef d’établissement, cadres de gestion
	+ Objectifs
* Acquérir une bonne connaissance de l’environnement fiscal du secteur associatif et de ses évolutions récentes, afin de déceler les activités ou les pratiques pouvant générer des risques fiscaux.
* Opérer les bons choix de sectorisation ou de filialisation d’activités, afin de gérer des activités lucratives significatives et imposables.
* Éviter les risques en adaptant le développement d’activités nouvelles pour rester non fiscalisables aux impôts commerciaux.
	+ Contenu
* Les grands principes de droit fiscal
	+ - Champ d'application des impôts commerciaux.
		- Critères de « non-lucrativité ».
		- Schéma général posé par l’administration fiscale
* Radiographie des principales activités rencontrées dans les lycées agricoles
	+ - Activité d’enseignement sous contrat d’Etat,
		- Apprentissage,
		- Formation continue,
		- Atelier pédagogique (exploitation agricole, ateliers technologiques, magasins pédagogiques)
		- Activités annexes (restauration, hébergement des élèves et de tiers, transports scolaires, mise à disposition de personnel et de locaux),
		- Points de vigilance : Les activités réalisées en partenariat ou pour le service d’entreprises commerciales (ou d’agriculteurs).
		- En cas d’incertitude, est-il pertinent d’interroger l’administration fiscale : opportunité et risque du rescrit fiscal ?
* Les dispositions fiscales spécifiques, les plus utilisées dans les lycées professionnels
	+ - La franchise des activités lucratives accessoires des impôts commerciaux (seuil des 60 K€),
		- L’exonération aux impôts commerciaux de 6 manifestations annuelles,
		- Attestation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l’emploi (DIRECCTE) exonérant de TVA les activités lucratives de formation professionnelle continue,
		- Exonération de taxe sur les salaires pour les personnels de restauration scolaire et personnels enseignants des Centre de Formation par Apprentissage,
		- Application d’un taux de TVA réduit pour travaux de rénovation des internats en vertu de l’instruction fiscale sur les travaux de rénovation des locaux à usage d’habitation achevés depuis plus de 2 ans
* La gestion des activités lucratives
	+ - Les associations et la TVA (conséquences de l’assujettissement à la TVA)
		- Les associations et l’impôt sur les sociétés
		- Sectorisation ou filialisation : choix (avantages et inconvénients), modalités de mise en oeuvre, risques
* Autres impôts
	+ - Taxes sur les salaires
		- Effort à la construction
		- Impôts locaux (contribution économique territoriale, taxe d’habitation et taxe foncière, taxe locale d’équipement)
* Fiscalité des libéralités (Dons, Mécénat, legs …)
	+ - Capacités juridiques à recevoir des dons, du Mécénat ou des legs
		- La différence entre Mécénat et sponsoring
		- La régime fiscal des dons
		- Le remboursement des frais engagés par les bénévoles
	+ Précisions
* Cette formation, au-delà des apports théoriques, sera étayée d’exemples, de retours d’expériences au sein de l’institution, de quizz, d’exemples de conventions de partenariat et de documentation fiscale
	+ Intervenants
* Maître Jean-Philippe Kapp Avocat spécialisé en fiscalité (associé du cabinet Quartese)
* Carine Alliany responsable du département économie-gestion du CNEAP chargée des questions fiscales